



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 juin 2021
affiché ou publié le jeudi 10 juin 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210610-lmc1H25357H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25357H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 086-21 C

Objet : RD - Schéma d'orientations budgétaires n° 2 face à la crise de la Covid-19

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Tumar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 086-21 C

objet **RD - Schéma d'orientations budgétaires n° 2 face à la crise de la Covid-19**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que Grand Chambéry a approuvé le 14 mai 2020 un schéma de crise n° 1 pour le budget général et le budget annexe transport afin d'apporter de premières réponses significatives à la crise de la Covid-19. Il est proposé d'approuver un schéma de crise n° 2 pour prolonger les réponses à apporter face à la persistance de la crise.

Budget général

Rappel du schéma de crise n° 1

Plan d'actions 2020 à l'attention de partenaires

- 4,6 M€ inscrits à destination d'acteurs du territoire dans tous les domaines du ressort de la Communauté d'agglomération.
- 0,7 M€ réaffectés afin de répondre aux enjeux sanitaires par l'acquisition d'équipements dédiés et les premières réponses immédiates correspondantes.

Bilan

Les crédits ont été utilisés au 31 décembre 2020 à hauteur de 1,8 M€. Des négociations dans le cadre de ce schéma de crise, intervenues après le 31 décembre 2020, font apparaître la nécessité d'approuver un nouveau schéma d'orientations budgétaires de crise reprenant les crédits non versés au 31 décembre 2020, ainsi que des crédits complémentaires permis par l'affectation des résultats de clôture 2020.

Schéma de crise n° 2

Le schéma d'orientations budgétaires de crise n° 2 pour le budget général propose des enveloppes d'un montant total de 22,171 M€, soit la totalité du résultat reporté de fonctionnement issu des comptes administratifs 2020 du budget général.

Actions internes à Grand Chambéry et préservation des équilibres de la collectivité

- 9,250 M€ seront conservés en réserve de fonctionnement, pour faire face aux pertes fiscales et tarifaires consécutives à la crise et impactant les ressources de la collectivité jusqu'en 2023.
- 8,321 M€ seront inscrits aux chapitres 023 « virement à la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement » du budget général afin de réduire le recours à l'emprunt 2021 du budget général, compte tenu des resserrements de capacités d'emprunt liées à la crise et nécessitant une stabilisation de l'encours attendu au 31 décembre 2021 à un niveau équivalent à celui du 31 décembre 2020.

Plan d'actions 2021 à l'attention de partenaires

- 4,600 M€ constituent une enveloppe à destination d'acteurs du territoire (cf détail en annexe).

Budget annexe transport en lien avec le budget général

Rappel du schéma de crise n° 1

Plan d'actions

- 1,1 M€ ont été alloués aux pistes cyclables afin d'opérer un effort significatif dans la réalisation d'infrastructures permettant d'apporter une réponse rapide aux changements de comportement des citoyens pour se déplacer, et conformément aux possibilités de financement offertes par la LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24 décembre 2019.
- 4,758 M€ ont été conservés en réserve de fonctionnement afin de sécuriser le financement du réseau de transport en commun jusqu'en 2024, et de maintenir l'offre de transport telle que prévue dans le contrat de délégation, les éventuelles réductions d'offre résultant de l'impossibilité du

déléataire de remplir l'offre prévue qui a donné lieu à un reversement à la collectivité par avenant approuvé le 15 avril 2021.

Bilan

Les crédits ont été utilisés au 31 décembre 2020 à hauteur de 1,6 M€. La collectivité a assuré le portage financier des effets de la crise sur l'équilibre du budget annexe et dans l'attente des négociations intervenues ultérieurement.

Schéma de crise n° 2

- 3,140 M€ seront conservés en réserve de fonctionnement (totalité du résultat de clôture 2020) afin de garantir le niveau de service du réseau de transport conformément à l'engagement contractuel en vigueur, de préserver les politiques publiques rendues dans le cadre de la compétence mobilité et de compenser les pertes tarifaires et fiscales auquel ce budget fait face depuis 2020.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 avril 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le schéma d'orientations budgétaires n° 2 face à la crise de la Covid-19 tel que présenté ci-dessus et détaillé dans le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 086-21 C

Objet de l'acte : RD - Schéma d'orientations budgétaires n° 2 face à la crise de la Covid-19

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) : schema de crise

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25357H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25357H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au